

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :
Mercredi 29 mai 2013 à 20 H 30

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, «Titre», l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

A Chaveignes, le 27 mai 2013.
Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du compte rendu du 14 mai 2013
 - ✓ Motif de l'urgence de la réunion
- ✓ Achat d'un camion suite au vol de l'ancien

Séance du 29 mai 2013

L'an deux mil treize, le vingt neuf mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en urgence le 27 mai 2013, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Françoise MANCEAU, Eric DEVIJVER, André GUERIN, Patrick BOUGREAU, Dominique DARDENTE, Marie-Rose MERON, Claudy DUBOIS, Marie-Noëlle AUDOUARD, Olivier MARECHAUX.

Etaient excusés : Alain MONTAS, Jean-Pierre GIRAULT.

Etaient absents : Martine CRESSERON, Roger DUPRÉ.

Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

Alain MONTAS a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Philippe DUBOIS.

Jean-Pierre GIRAULT a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Dominique DARDENTE.

DELIBERATION N°2013-05-29-01
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 MAI 2013

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 14 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2013-05-29-02
MOTIF DE L'URGENCE DE CETTE REUNION

Vu l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le vol du camion et le besoin quotidien de ce type de véhicule pour l'exécution des travaux techniques,

Considérant que le maire peut convoquer d'urgence le Conseil Municipal avec un délai d'envoi de la convocation abrégé sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'urgence de cette réunion.

DELIBERATION N°2013-05-29-03
ACHAT D'UN CAMION SUITE AU VOL DE L'ANCIEN

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'achat d'un camion (suite au vol de l'ancien) du garage DEPLAIX d'un montant de 16 900 Euros HT pour un véhicule de l'année 2010 avec 41 000 kms.

Après en avoir délibéré, dans l'attente d'une deuxième proposition de coût par le garage AUBERT, le Conseil Municipal :

- ✓ donne son accord de principe pour l'achat d'un camion benne de même nature que l'ancien
- ✓ décide de choisir l'offre la plus intéressante
- ✓ autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- ✓ décide le virement de crédit suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses Art 022 - R - 22 000.00 Euros

Dépenses Art 023 – OS..... + 22 000.00 Euros

Section d'investissement

Recettes Art 021 – OS + 22 000.00 Euros

Dépenses Art 21571 Op 72 - R + 22 000.00 Euros

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.